

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 4 novembre 2019, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

307-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 21 octobre 2019

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

308-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2019.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

309-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 9 au 31 octobre 2019, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 31 octobre 2019 ainsi qu'au journal des salaires du mois d'octobre 2019, le tout totalisant une somme de 767 792,31 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 2 501 525,24 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Adoption - Règlement numéro 7-2019 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 15-2000 concernant les animaux afin de permettre la garde d'un gecko comme animal domestique

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 21 octobre 2019 et que le projet de règlement numéro 7-2019 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 7-2019 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 7-2019 le maire ou la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

310-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 7-2019, ayant pour objet de modifier le règlement numéro 15-2000 concernant les animaux afin de permettre la garde d'un gecko comme animal domestique, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Adoption - Règlement numéro 8-2019 ayant pour objet de modifier l'article 3.A.3 du règlement numéro 05-87 concernant la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 21 octobre 2019 et que le projet de règlement numéro 8-2019 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 8-2019 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 8-2019 le maire ou la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

311-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 8-2019, ayant pour objet de modifier l'article 3.A.3 du règlement numéro 05-87 concernant la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc, soit accepté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Réfection d'une partie de la 2^e avenue de la Falaise et d'une partie de la 4^e rue Dionne - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de réfection sur la 2^e avenue de la Falaise et sur la 4^e rue Dionne;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, qui a procédé à l'analyse de la seule soumission reçue;

312-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER le contrat relatif à la réalisation des travaux de réfection d'une partie de la 2^e avenue de la Falaise et d'une partie de la 4^e rue Dionne au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavage Scellant Jirico inc., de L'Islet;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 10 825 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Aménagement d'une portion de la 9^e rue boulevard Desrochers - Réception provisoire et approbation du décompte définitif

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a attribué le contrat relatif aux travaux d'aménagement d'une portion de la 9^e rue boulevard Desrochers à Construction B.M.L., Division de Sintra inc.;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions du devis de l'appel d'offres ayant mené à l'octroi de ce contrat, le représentant de la Ville a procédé à l'inspection des ouvrages et que le soumissionnaire a complété les travaux à sa satisfaction;

CONSIDÉRANT que l'adjudicataire a produit un décompte définitif qui était accompagné de documents mentionnés à l'article 3.8.4 dudit devis et demande la libération de la retenue de garantie;

313-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière :

- procède à la réception provisoire des travaux d'aménagement d'une portion de la 9^e rue boulevard Desrochers, et ce, rétroactivement à la date du 12 juillet 2019;
- approuve le décompte définitif fourni par ladite entreprise en lien avec ces travaux;
- autorise, sur réception des quittances des sous-traitants, la libération de la totalité de la retenue de garantie effectuée pour ce contrat, compte tenu que l'adjudicataire a fourni un cautionnement d'entretien d'un an suivant la date de fin des travaux.

Boisé Beaupré - Agrandissement du stationnement

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'agrandissement du stationnement du Boisé Beaupré;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte de contribuer en partie au coût de ces travaux, au prorata de la population de chaque municipalité;

314-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉCRÉTER les travaux d'agrandissement du stationnement du Boisé Beaupré pour ajouter environ 40 espaces, le tout tel que décrit à la fiche synthèse de M. Steeve

Thériault, responsable des immeubles et aide-inspecteur des bâtiments, datée du 9 octobre 2019;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense maximale de 17 500 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Affichage au Centre Bombardier - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé, conformément à la politique d'achat de la Ville, à une demande de prix auprès de quatre fournisseurs en ce domaine;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Odile Soucy, coordonnatrice du Centre Bombardier, dans une fiche synthèse datée du 29 octobre 2019;

315-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER le contrat relatif à la fourniture de l'affichage au Centre Bombardier à P.A. Michaud inc., de La Pocatière, et de décréter, à cette fin, une dépense maximale de 9 595 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

DE DÉCRÉTER de plus une dépense approximative de 1 000 \$ pour l'installation par un tiers de l'affichage fourni par P.A. Michaud inc., toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour les dépenses ci-haut décrétées, à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Offre de service - Porte-parole - Négociation de la convention collective des cols blancs et bleus

CONSIDÉRANT que la convention collective des cols blancs et bleus de la Ville de La Pocatière vient à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de requérir les services d'un porte-parole qui représentera la Ville dans le cadre de la négociation de la prochaine convention collective;

316-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de service du Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec pour agir à titre de porte-parole de la Ville de La Pocatière dans le cadre de la négociation de la prochaine convention collective des cols blancs et bleus;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense qui sera établie en fonction des honoraires, frais de déplacement, frais d'administration et frais afférents indiqués à l'offre de service datée du 21 octobre 2019;

D'AUTORISER M^{me} Audrey Gamache, conseillère aux ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2019, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Conseil sans papier - Renouvellement du contrat de licence et soutien technique

317-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le contrat de renouvellement du contrat de licence et soutien technique du logiciel ICO - Conseil sans papier, à compter rétroactivement du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2024, avec renouvellement automatique par la suite pour seulement deux autres périodes de cinq ans chacune;

D'AUTORISER M^{me} Danielle Caron, greffière, à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2019, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Plan de sécurité civile - Adoption

ATTENDU que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU que la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU que le conseil municipal reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU que les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

POUR CES MOTIFS,

318-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le plan de sécurité civile de la Ville de La Pocatière, préparé par Le Groupe Prudent, soit adopté tel que soumis et qu'il soit complété et mis à jour au besoin;

QUE M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

La présente résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce(s) dit(s) plan(s).

Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale - Dépôt d'un projet par la Ville et ses municipalités partenaires - Diagnostic

ATTENDU que l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale a pour objectif d'aider les municipalités locales à offrir des services municipaux de qualité à coût raisonnable par la conclusion d'ententes intermunicipales relatives à la gestion d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ou à en étudier l'opportunité;

ATTENDU que les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Pacôme, Rivière-Ouelle et La Pocatière désirent présenter une demande pour la réalisation d'un diagnostic établissant les ressources et besoins de chacune d'entre elles, dans un objectif de coopération intermunicipale;

ATTENDU que les municipalités participantes désirent identifier les domaines et avenues possibles de coopération, et analyser des modèles, tant sur le plan des services que de la gestion municipale, afin de mieux cerner la masse critique des ressources qui gagneraient à s'unir;

ATTENDU que les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle entendent confier à la Ville de La Pocatière la responsabilité de déposer le Formulaire de présentation de projet - Année 2019-2020;

319-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de la Ville de La Pocatière s'engage à participer au projet de diagnostic visant à développer la coopération intermunicipale, et à assumer une partie des coûts au prorata de sa population;

QUE la Ville de La Pocatière accepte le mandat l'autorisant à déposer la demande et à agir à titre d'organisme responsable du projet;

Que la Ville La Pocatière s'engage à mettre sur pied un comité aviseur composé d'un représentant de chacune des municipalités, lequel comité aura le mandat de donner les grandes orientations des paramètres de l'étude et de faire les suivis appropriés;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédrick Gagnon, directeur général, soient autorisés à signer ledit formulaire pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale - Étude d'opportunité - Mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale a pour objectif d'aider les municipalités locales à offrir des services municipaux de qualité à coût raisonnable par la conclusion d'ententes intermunicipales relatives à la gestion d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ou à en étudier l'opportunité;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska propose de déposer une demande dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale afin de réaliser une étude d'opportunité pour identifier une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que certains dossiers d'optimisation en matière de sécurité incendie, actuellement en cours, devront être intégrés à la demande car leur complétude est essentielle à la réalisation d'une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie, savoir :

1. Conclusion d'une entente et/ou signature d'un protocole à l'égard de l'utilisation de la fréquence régionale du Mont-Noir;
2. Bon fonctionnement du comité de prévention régional, qui est présentement inactif et sans véritable orientation;
3. Conclusion d'une entente et/ou signature d'un protocole à l'égard de l'utilisation, dans le cadre du projet SUMI, de l'équipement appartenant à la MRC ou cédé par celle-ci;
4. Rédaction et entrée en vigueur du nouveau règlement de prévention incendie;
5. Conclusion d'une entente régionale concernant le mandat de gestionnaire de formation confié à la MRC de Kamouraska;
6. Intégration de la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies parmi les municipalités assujetties au Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Kamouraska;
7. Révision du Schéma de couverture de risques incendie et de son plan de mise en oeuvre;

CONSIDÉRANT qu'une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie ne pourra être envisagée que dans la mesure où elle est équitable en tous points pour toutes les municipalités, notamment financièrement;

CONSIDÉRANT que la participation à l'étude d'opportunité ne constitue pas un engagement des municipalités à participer à une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie, celles-ci pouvant se retirer à tout moment;

320-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONFIRMER que la Ville de La Pocatière s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité relativement à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie, et à assumer une partie des coûts au prorata de sa population;

D'AUTORISER le dépôt de ce projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

DE MANDATER la MRC de Kamouraska à titre d'organisme responsable dudit projet.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Offrir la bière de Ras L'Bock au Centre Bombardier - Entente d'exclusivité avec Sleeman, intéressante pour la Ville - Discussion avec le fournisseur pour une ouverture à la vente de produits locaux - Aide financière versée par la Ville à Ras L'Bock pour soutenir son établissement à La Pocatière
- Collecte des matières putrescibles - Annonce d'une augmentation majeure du coût du service - Démarche de sensibilisation auprès de la SÉMER
- Remerciements pour l'installation des panneaux de signalisation demandés
- Location d'un boueur avec opérateur - Modifications du devis - Attitude du directeur des Services techniques - Coût du contrat au bout du compte

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

321-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 40.